

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
SESSION 2022-2023

18 JUILLET 2023

PROPOSITION DE RÉSOLUTION¹

VISANT À ACCÉLÉRER LA MISE À JOUR DE L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE ET LA
CONNECTIVITÉ DES ÉCOLES

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

PAR MME FATIMA AHALLOUCH

¹ Voir doc. 547 (2022-2023) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de Mme Schyns, co-auteure de la proposition de résolution	3
2	Discussion	6
3	Vote et confiance.....	9

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de l'Éducation a examiné, au cours de sa réunion du 18 juillet 2023, la proposition de résolution visant à accélérer la mise à jour de l'équipement numérique et la connectivité des écoles, déposée par Mme Schyns Marie-Martine, Mme Vandorpe Mathilde, Mme Goffinet Anne-Catherine, M. Antoine André, M. Collin René, M. Bastin Christophe, M. de Lamotte Michel et M. Dispa Benoît (doc. 547 (2022-2023) n° 1).²

I Exposé introductif de Mme Schyns, co-auteure de la proposition de résolution

Mme Schyns fait référence à l'équipement numérique et à la connectivité des écoles. Il s'agit donc bien de deux enjeux. L'objectif de la résolution est d'accélérer cette mise à jour de l'équipement et de la connectivité. Elle ne doute pas que la majorité fera l'éloge de ses réalisations durant le confinement et notamment dans le cadre des budgets 2020 et 2021 en matière d'octroi de subventions complémentaires aux écoles leur permettant de disposer d'un stock de PC portables et de tablettes. Elle avait relevé que la mesure n'avait pas été suffisamment productive. Le gouvernement a doublé l'aide annuelle aux parents, passant de 75 à 150 €, ce qui est positif.

Ces mesures d'ailleurs s'ajoutent aux plans wallons et bruxellois, ainsi qu'aux appels à projets « Ecole numérique », au matériel acquis dans l'enseignement secondaire qualifiant à travers les plans d'équipement et de modernisation d'outils pédagogiques de pointe dans l'enseignement qualifiant ainsi qu'au matériel acheté

² Ont participé aux travaux de la commission :

- Mme Gahouchi (Présidente), M. Di Mattia, Mme Ahallouch, Mme Chabbert, M. Lomba (en remplacement de Mme Chabbert)

- M. Janssen, Mme Cortisse, Mme Galant (Présidente)

- M. Florent, M. Soiresse Njall, Mme Ryckmans (en remplacement de M. Florent)

- M. Kerckhofs

- Mme Schyns, Mme Vandorpe

Ont assisté aux travaux de la commission :

- Mme Leprince, secrétaire politique du groupe PS

- Mme Milioto, collaboratrice du groupe PS

- M. Knaepen, secrétaire politique du groupe MR

- Mme Constant, collaboratrice du groupe MR

- M. Bertrand, collaborateur du groupe ECOLO

- M. Léonard, collaborateur du groupe PTB

- M. Belin, collaborateur du groupe Les Engagés

- M. Lachapelle, collaborateur du groupe Les Engagés

par les pouvoirs organisateurs sur la base des subventions/dotations de fonctionnement et sur fonds propres.

L'oratrice en vient ensuite aux conclusions de l'étude qu'a réalisée la Fondation Roi Baudouin (FRB) et qui l'a incitée à déposer cette proposition de résolution.

Un tiers des jeunes de 16 à 24 ans (33 %) possède de faibles compétences numériques générales. Près d'un jeune sur 2 peu diplômé (45 %) est dans ce cas. C'est proportionnellement deux fois plus que parmi les plus diplômés (22 %). 39 % des jeunes à faibles revenus détiennent de faibles compétences numériques, contre 27 % de ceux bénéficiant de hauts revenus. Parmi ces derniers, notons toutefois qu'ils sont 3 fois plus aujourd'hui qu'il y a deux ans à avoir de faibles compétences numériques (9 % d'entre eux seulement étaient dans ce cas en 2019).

A partir de ces éléments du rapport, elle en vient au modèle « un pour un ». Une grande majorité des acteurs le plébiscitent, à savoir un PC par jeune, tandis que l'équipement des élèves paraît plus performant que celui des écoles. Le rapport de la FRB relève ainsi qu'il faudrait dégager les directions de la charge administrative complémentaire liée à la gestion des achats et au suivi.

Pour l'instant, les Régions prévoient différents modèles d'équipement : des tableaux interactifs, des lots de tablettes passant d'une classe à l'autre, etc. Si cela peut marcher dans l'enseignement primaire, pour l'enseignement secondaire, il serait utile que la Région wallonne passe à autre chose.

Le rapport indique que sans négliger l'accompagnement des enseignants et l'impact des équipements individuels sur la santé mentale des utilisateurs à l'école, certains enseignants et élèves déclarent que l'équipement individuel en classe, même s'il est très positif, peut être source de déconcentration.

Avant d'aborder les demandes adressées au gouvernement, il est encore utile à Mme Schyns d'indiquer que le rapport de la FRB relève que les connexions internet actuelles des écoles ne sont pas adaptées à un usage pédagogique massif. En matière de connexions, on distingue d'une part la connectivité interne et la connectivité externe. Il s'agit que les écoles puissent bénéficier d'un niveau de connectivité compatible avec le nombre de machines dont elles disposent, que ce soit des machines « un pour un » utilisant le Wifi ou les machines fixes utilisant le câble ou la fibre optique.

La connectivité externe a été historiquement prise en charge par la FWB pour la Wallonie et les autorités publiques bruxelloises. Quant à la connectivité interne, la Wallonie, dans le cadre des différents plans de relance, a donné une priorité aux écoles les plus en rupture numérique, en commençant par le fondamental.

Même si le fait de commencer par les écoles le plus en rupture part d'une intention louable, la Région applique un plan linéaire, sans tenir suffisamment compte des besoins des utilisateurs. Les écoles fondamentales qui ont investi humainement et matériellement dans le numérique, et les écoles secondaires devront attendre de trois à cinq ans avant d'avoir leur connectivité. Il s'agit là d'une éternité et c'est un souci.

En outre, la Région wallonne a adopté le principe du « tout ou rien », un principe qui fait qu'une école doit choisir entre jeter le matériel dans lequel elle a investi pour pouvoir bénéficier du soutien wallon ou continuer à supporter seule les coûts d'installation de sa connectivité interne. Selon les calculs connus, les premières installations ne commenceront qu'en mars 2023 et si tout va bien, seule la moitié des écoles sera connectée d'ici quatre ans. Les autres attendront sans doute 2030. La Région de Bruxelles-Capitale, avec un budget de 6,7 millions €, utilise le même type d'approche du « tout ou rien ».

Cette proposition sera donc aussi déposée dans les parlements régionaux puisqu'il s'agit de demandes conjointes. On pourrait alors améliorer la situation et procéder à des ajustements.

Cette commissaire énumère ensuite les demandes des signataires de la proposition de résolution :

- actualiser la SNE en y intégrant l'expérience acquise ces cinq dernières années et redéfinir la vision stratégique et le phasage des actions clés pour les cinq prochaines années ;
- soutenir les écoles qui souffrent d'une bande passante internet insuffisante à l'entrée de leur établissement ;
- accélérer les travaux relatifs à la définition d'un profil de fonction pour les personnes-ressources techniciens numériques, ainsi que la création organique de cette fonction ;
- organiser trimestriellement une réunion du CINE (Comité interréseaux du numérique éducatif), car il ne se réunit pas assez ;
- mener rapidement une concertation avec les Régions wallonne et bruxelloise et la rendre structurelle pour accélérer le développement de la connectivité des écoles :
 - en laissant davantage d'autonomie aux écoles quant au choix du prestataire de services ;

- en incluant de manière non linéaire l'ensemble des écoles fondamentales et secondaires, en se concentrant prioritairement sur les besoins des écoles elles-mêmes, en fonction de leur degré de maturité de leurs équipes pédagogiques ;
 - et en permettant aux écoles d'utiliser leur « droit de tirage » non seulement dans le cadre de lots proposés par la centrale de marché des Régions, mais également pour les lots proposés par la centrale de marché de la fédération de pouvoirs organisateurs ou WBE dont elles font partie ;
- tenir compte des rapports de la Fondation Roi-Baudouin dans les négociations de l'accord de coopération avec les Régions ;
 - lancer une étude académique portant sur les impacts liés à l'usage du numérique à l'école en termes de santé et de concentration, ainsi que les bonnes pratiques liées à ces enjeux. Il n'existe pas d'étude à ce sujet à l'heure actuelle.

Mme Schyns espère lancer le débat et arriver à un accord sur certains points, voire renvoyer le texte à un groupe de travail informel.

2 Discussion

M. Soiresse Njall reconnaît que le sujet de la généralisation des outils numériques est d'importance. Pour son groupe, cette question rejoint le principe selon lequel la technologie doit être au service de l'humain et pas le contraire. L'éducation au numérique est essentiel. Les constats de l'étude de la FRB sont intéressants. Toutefois, la Ligue des Familles a relevé certains points d'attention. Ce projet est un dispositif spécifique et il ne faut pas généraliser les constats à la stratégie numérique de la FWB. La prise d'information s'est faite par voie électronique essentiellement, ce qui peut entraîner des biais potentiels, principalement vis-à-vis des parents non équipés.

Un accompagnement à l'éducation numérique a été poussé dans les écoles. Le « un pour un » est essentiel, mais son groupe le soutien en terme d'éducation à l'école plutôt qu'en terme de concession individuelle. Au niveau de la santé, la déconnexion est aussi importante pour éviter les problèmes oculaires et cognitifs, les troubles du sommeil, la surexposition aux écrans, l'absence d'intérêt pour le jeu et les interactions sociales, etc. La sensibilisation écologique ne doit pas être sous-estimée par rapport à l'utilisation de tous ces appareils.

Le « un pour un » est souhaitable mais comme le ministre Daerden l'a dit à ce commissaire, cette approche doit être réalisée à l'école uniquement, laquelle doit aussi sensibiliser aux dangers du numérique. En Région bruxelloise, le ministre

Clerfayt a indiqué qu'un accord de coopération était en préparation avec la FWB. On verra alors si une stratégie commune peut être organisée au sein des écoles.

M. Di Mattia indique que le Gouvernement est convaincu de la nécessité d'un déploiement raisonné du numérique dans les écoles. C'est pourquoi dès 2018 une stratégie numérique pour l'éducation a été adoptée. Tout en montrant l'importance du présentiel, la crise sanitaire a entraîné la mise à disposition de toute une série d'outils intéressants tels que Happy et encouragé le Gouvernement à accentuer son action pour l'équipement des élèves. Depuis cette année scolaire, la Fédération Wallonie-Bruxelles a également mis à disposition l'outil Pix par la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'aider chaque membre du personnel à diagnostiquer et à développer ses propres compétences numériques. La proposition de résolution montre d'ailleurs à quel point, lors de cette législature, l'Enseignement a fait un bond important vers le numérique.

Ce commissaire reconnaît que tout n'est pas parfait. Le Gouvernement continue de travailler sur différentes problématiques abordées dans la résolution. En ce qui concerne le soutien aux personnes-ressources, le gouvernement, suite notamment à l'adoption de la résolution adoptée l'unanimité, y travaille.

Concernant la connectivité des écoles, **M. Di Mattia** rappelle que cela ne relève pas seulement des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Outre le fait que les Régions y travaillent, le Gouvernement de la Fédération travaille à un accord de coopération en matière numérique avec la Région wallonne.

M. Kerckhofs rappelle la vision de son groupe sur cette question. Il privilégie l'équipement « un pour un » des écoles par rapport à l'équipement des élèves. Ce dernier se justifiait durant la pandémie, mais plus maintenant. A la maison, il est source importante d'inégalités, car le matériel est coûteux. La gratuite a connu des avancées sous cette législature, mais sur ce point elle a plutôt reculé. Les élèves ne sont pas tous égaux pour le travail à domicile. Le travail scolaire doit se dérouler dans le cadre de l'école, dans des locaux convenables avec du temps prévu avec un encadrement et un matériel adéquats. Il est d'accord avec le « un pour un », mais comme le groupe Ecolo, à condition que ce soit à l'école et pas à la maison. La dimension des risques sur la santé doit également être considérée.

Il rejoint des préoccupations très pratiques du texte, comme par exemple la question de la bande passante insuffisante. Il faut aussi accélérer la définition de la description de fonction des référents numériques dans les écoles. La concertation avec les Régions wallonne et bruxelloise doit être menée. Une étude sur les impacts pourrait aussi être engagée.

La philosophie du texte ne correspond pas tout à fait à celle du groupe PTB car elle ne concerne pas assez les écoles. La vision de l'ASBL EducIT, liée à une multinationale, ne correspond pas à la sienne non plus.

Pour toutes ces raisons, en cas de vote, le PTB s'abstiendra.

M. Janssen soutient la numérisation dans les écoles et la connectivité interne. Son groupe est pleinement d'accord sur cette nécessité, nul ne le contestera. Et nous sommes désireux de faire un maximum pour aller au plus vite dans ce sens-là. Et nous avons déjà fait beaucoup au cours de cette législature.

En ce qui concerne la concertation avec les Régions pour le développement de la connectivité dans les écoles, il ne vous aura pas échappé, tout récemment encore, que le Gouvernement wallon travaille bien évidemment de concert avec la FWB. Son groupe est bien placé pour attester de contacts réguliers, voire quasi-permanents, entre les entités concernées. Un terrain d'entente a d'ailleurs été trouvé entre la Région et la Fédération concernant le projet de déploiement de Wifi dans les écoles, en incluant notamment dans la méthode de calcul des chantiers prioritaires, un critère permettant de faire remonter dans l'ordre l'ensemble des écoles secondaires, ce qui constituait un point prioritaire.

Inutile de rappeler, la décision du Ministre Borsus du 13 juillet dernier visant à dégager un budget de 60 millions d'euros pour déployer le Wifi dans toutes les écoles en Wallonie qui le souhaitent. La priorité a été mise sur l'équipement des 3 500 implantations de la Région, ainsi que sur l'attribution du Wifi dans les écoles en rupture numérique. L'objectif étant de connecter environ 500 écoles par an, à partir de 2024 et sur une période de trois ans.

L'intervenant rappelle ici le chantier connectivité, mais les choses vont également dans le bon sens sur toute une série d'autres aspects liés à l'intégration du numérique dans l'enseignement. Les Gouvernements travaillent donc en étroite collaboration et un nouvel accord de coopération sera conclu prochainement. Cet accord portera tant sur la connectivité interne qu'externe, ainsi que sur la pédagogie du numérique et l'équipement des bâtiments. Son groupe insiste en effet pour une généralisation des compétences numériques des enseignants. L'enjeu actuel est de former dans les temps l'ensemble du corps enseignant et les directions, la pédagogie numérique étant devenue une composante incontournable du métier.

Vu les éléments précités, son groupe ne soutiendra pas la proposition de résolution.

Mme Schyns a bien entendu la majorité. A M. Soiresse Njall, sur la Ligue des Familles, elle indique que celle-ci a surtout réalisé un travail, intéressant, sur le coût de l'équipement numérique. Par ailleurs, le « un pour un » ne doit pas être spécifiquement entendu comme s'il s'appliquait uniquement à la maison. Elle pense

que pour l'enseignement primaire, il est actuellement suffisant. Par contre, en secondaire, il faut réfléchir autrement car les différentes plateformes nécessitent un équipement à la maison. On sait aussi que les différents projets d'équipement numérique amènent parfois un ordinateur dans la cellule familiale, ce qui est donc intéressant pour toute la famille. Elle n'ignore pas qu'un accord de coopération est en route, mais il traîne depuis des années. Sur les personnes ressources, le gouvernement y travaille certes, mais depuis longtemps aussi. Les études académiques suédoises ne sont peut-être pas pertinentes en FWB. Des éléments ne sont pas pris en compte aujourd'hui et des études propres pourraient être mises sur pied. Elle n'a pas de problème à retravailler le texte et insérer d'autres demandes dans l'accord de coopération, non prises en compte par le gouvernement. Le ministre Borsus va intégrer 20% des moyens dans la connectivité interne dans les écoles secondaires. Il a donc entendu le message. Le moment serait donc venu pour que le parlement donne une impulsion supplémentaire.

3 Vote et confiance

La proposition de résolution est rejetée par 8 voix contre 2 et 1 abstention.

Il est fait confiance à la présidente et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La rapporteuse,

Mme Fatima Ahallouch

La présidente,

Mme Latifa Gahouchi